

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 1 : 1914-1915) du

13 novembre 1914

Le 3 novembre s'est produite la « *rencontre* » officielle des administrateurs belges de la province du Brabant (les membres de la Députation permanente) et du nouveau gouverneur, c'est-à-dire le gouverneur civil allemand. Les journaux à la dévotion de la « *Kommandantur* » (**Note**) en publient aujourd'hui, une sorte de procès-verbal. Il est intéressant à cause des allocutions prononcées, de celle, notamment, du président de la Députation permanente. Ce compte-rendu est un document d'histoire :

Le mardi 3 novembre 1914, la députation permanente de la province de Brabant étant réunie, MM. Gerstein et von Friedberg se sont présentés à la séance.

M. Gerstein a prononcé le discours suivant :

“Le royaume de Belgique étant occupé par les troupes allemandes, il est conforme au droit international que l'autorité allemande, jusqu'à la conclusion de la paix, se charge de l'administration du pays.

Dans ces vues, il a été installé un gouverneur général allemand, S. E. le baron von der Goltz, représentant direct de S. M. l'Empereur d'Allemagne, et

un gouverneur civil, S. E. M. von Sandt, dont les attributions s'étendent à tout le pays.

Le gouverneur général représente l'Exécutif suprême : en d'autres termes, il représente l'Autorité impériale.

L'Exécutif suprême aura le souci de respecter les lois belges, avec cette seule réserve que le gouvernement général cumulera avec le pouvoir exécutif le pouvoir législatif et fera les lois dont le besoin sera démontré.

En ce qui concerne spécialement les provinces, le gouverneur général a prescrit que, dans chaque province, il y ait un gouverneur militaire et un gouverneur civil.

Pour le Brabant, le lieutenant général comte von Roedern remplira les fonctions de gouverneur militaire ; M. Gerstein, président de police de Bochum, est désigné comme gouverneur civil avec titre de président de l'Administration civile de la province.

Cette désignation est rendue nécessaire par le fait que le gouverneur belge a dû abandonner ses fonctions.

Pour continuer la bonne administration de la province et assurer l'expédition des affaires, le gouverneur civil revendique les attributions que possédait le gouverneur belge ; il demande aux membres de la députation permanente de vouloir respecter ses fonctions ainsi délimitées ; de son côté, il s'engage à respecter les prérogatives attachées aux fonctions des membres de la députation permanente.

L'apparente contradiction de ces devoirs réciproques ne peut empêcher l'accomplissement de la tâche commune, qui est d'assurer la bonne administration de la province ; le bien de celle-ci est le

but qui s'impose à tous.

Et tout d'abord il s'agit d'assurer l'ordre et la tranquillité pour permettre la reprise des affaires : commerce, agriculture, industrie et vie communale. Tout cela doit se concilier avec l'état de guerre et avec le bien de l'armée, dont l'intérêt supérieur est toujours l'objectif de l'Autorité allemande.

Aussi M. Gerstein espère-t-il qu'on saura éviter tout ce qui pourrait nuire à l'armée.

Il aura à coeur de respecter les sentiments patriotiques et politiques des membres de la députation permanente ; ces sentiments sont tout naturels, et celui qui en serait privé ne serait pas digne de respect. Mais, tout en rendant hommage à ces sentiments, M. le Président fait appel à la raison de MM. les députés pour qu'ils se rendent compte de la situation et la fassent comprendre à la population. Il serait le Premier à regretter tout fait qui serait de nature à amener des mesures qui ont eu tant de retentissement ailleurs et qui causeraient des dommages, soit à la province, soit à la ville de Bruxelles, d'autant plus que, dès sa tendre enfance, des liens de parenté et d'amitié l'ont attaché à la ville de Bruxelles."

Ce discours, prononcé en allemand, a été traduit par M. von Friedberg.

M. Charles Janssen, parlant au nom de la députation permanente, a répondu dans les termes suivants :

« Nous vous savons gré, Monsieur, d'avoir compris combien il doit être pénible à des Belges de coeur et d'âme, profondément attachés aux institutions

nationales, de voir une autorité étrangère intervenir dans la gestion des affaires qui leur sont confiées. Mais mes collègues et moi, nous connaissons trop bien le droit international et les privilèges qu'il donne à l'occupant pour ne pas nous incliner devant une situation de fait que nous ne pouvons que subir.

Vous nous avez promis de nous aider dans l'accomplissement des devoirs de notre charge et vous avez réclamé notre concours.

Dois-je vous dire que, soucieux d'accomplir consciencieusement le mandat que nous tenons du corps électoral et du conseil provincial, nous continuerons à faire tous nos efforts pour assurer la bonne administration, de la province ?

Notre tâche, en ce moment, est lourde : une grande partie du Brabant est saccagée, les services publics sont désorganisés, les communications avec beaucoup de communes sont fort difficiles, notre belle forêt de Soignes, que nous aimions tant, est livrée au pillage et à la dévastation. Il est urgent de ramener partout l'ordre et la tranquillité. Il y a aussi bien des misères à soulager. Enfin la reprise des affaires est hautement désirable.

Vous nous avez dit, Monsieur, que vous désiriez contribuer avec nous à assurer la bonne administration de la province de Brabant.

« Nous prenons bien volontiers acte des bonnes dispositions que vous avez manifestées et de la promesse que vous nous avez faite de respecter les lois belges, ainsi que nos sentiments patriotiques et politiques. De notre côté, nous vous donnons l'assurance que nous serons respectueux des prérogatives que vous donne le droit de la guerre ».

Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez ce qu'en dit, à partir du 31 juillet 1914 (19140731), Auguste **VIERSET** (1864-1960), dans ***Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique.***

Rappelons qu'Auguste **VIERSET**, secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré une biographie : ***Adolphe MAX***. La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous l'occupation allemande* » (pages 29-71) :

<http://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Il fut l'*informateur* du journaliste argentin Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

« *Un ciudadano ; el burgomaestre Max (1-5)* » ; in ***La Nación*** ; 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 18 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

Pour votre édification, lisez aussi du journaliste argentin Roberto J. **Payró**, à partir du 23 juillet 1914 (19140723), notamment la version française de son article de synthèse « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un testigo ; **neutralidad de Bélgica** (20-25) » (in **La Nación** ; 07-12/12/1914) :*

<http://idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA%20FR.pdf>

Découvrez la version française des *mémoires* de Brand **WHITLOCK**, traduite à partir de **Belgium under the German Occupation: A Personal Narrative**, en l'occurrence **La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre**

d'Amérique à Bruxelles. Pour les liens des 59 chapitres relatifs à **1914** :

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201914%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voyez aussi ce qu'en dit Hugh **GIBSON**, premier secrétaire de la Légation américaine à Bruxelles, dans ***La Belgique pendant la guerre*** (*journal d'un diplomate américain*), à partir du 4 juillet 1914 (en français et en anglais).

Tous ces documents sont accessibles via <https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Pour les journaux à la dévotion de la «*Kommandantur*», lisez la version française de l'article de synthèse de Roberto J. **Payró** ; « *Los alemanes en Bélgica. La prensa durante la Ocupación* », in ***La Nación*** (Buenos Aires), 13/06/1919 :

<https://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCCUPACION%2019190613.pdf>

Roberto J. **Payró** ; « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » :

<https://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCCUPACION%20FR%2019190613.pdf>

Roberto J. **Payró** y traite notamment des deux quotidiens ***Le Bruxellois*** et ***La Belgique***.